

LISTE DES ARRETES PERMANENTS DU MAIRE

2^{ème} trimestre 2020

Numéro	Objet de l'arrêté
5	Délégation de signature
6	Arrêté autorisant l'accès au Répertoire Electoral Unique et donnant délégation de signature
7	Arrêté donnant délégation de signature en matière d'Etat-civil
8	Délégation de signature et de fonctions
9	Régisseur de recette Camping
10	Nomination des membres du CCAS

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°5/2020

Objet : Délégation permanente de fonction et de signature

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,
Vu le procès-verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 25 mai 2020,

ARRÊTE :

Article 1 :

Une délégation permanente de fonction et de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Adjointes désignés ci-après :

- **1^{er} Adjoint : Monsieur Claude MONTIBUS**
 - Administration Générale
 - Communication,
 - Politiques et activités touristiques.
 - Sports (gestion des équipements sportifs et suivi des manifestations sportives)
 - Actions en faveur de la coopération décentralisée, développement des relations internationales,
 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur le 7^{ème} Adjoint, Yves JASMAIN, délégation de fonction et de signature sont données à Monsieur le 1^{er} Adjoint Claude MONTIBUS, s'agissant de : Urbanisme (déclarations et autorisations d'occupation des sols, permis de construire, certificats d'urbanisme, ...).
 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur le 3^{ème} Adjoint, Jean du BOUCHERON, délégation de fonction et de signature sont données à Monsieur le 1^{er} Adjoint Claude MONTIBUS s'agissant de : Finances et Comptabilité de la Commune et des budgets annexes
 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Monique LE GOFF, 8^{ème} Adjoint, délégation de fonction et de signature sont données à Monsieur le 1^{er} Adjoint Claude MONTIBUS s'agissant de : Marchés Publics

- **2^{ème} Adjoint : Madame Aurélie CLAVEAU**
 - Actions en faveur de la jeunesse (enfance et petite enfance)
 - Affaires scolaires et parascolaires
 - Restauration scolaire

- **3^{ème} Adjoint : Monsieur Jean DU BOUCHERON**
 - Finances publiques : comptabilité de la Commune et des budgets annexes
 - Elaboration et exécution des budgets (suivi des engagements mandatement, titres, gestion des immobilisations, des stocks,...).

- **4^{ème} Adjoint : Madame Marie-Claire SELLAS**
 - Action sociale et solidarité
 - Actions en faveur du logement et amélioration de l'habitat
 - Citoyenneté
 - Actions en matière de santé publique
 - Lutte contre l'exclusion sociale
 - Actions en faveur des personnes âgées
 -
- **5^{ème} Adjoint : Monsieur Patrice POT**
 - Actions en matière de sécurité, d'accessibilité, de prévention des risques
 - Suivi sécurité, accessibilité du patrimoine bâti communal
- **6^{ème} Adjoint : Madame Florence LE BEC**
 - Numérique
 - Gestion du Tiers-Lieu l'Id
- **7^{ème} Adjoint : Monsieur Yves JASMAIN**
 - Urbanisme (déclarations et autorisations d'occupation des sols, permis de construire et d'aménager, certificats d'urbanisme, ...)
 - Suivi PLUi et procédures de révision
- **8^{ème} Adjoint : Madame Monique LE GOFF**
 - Instances Participatives (Comités de quartier, Conseil Economique Communal)
 - Marchés Publics

Article 2 :

En l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, délégation de fonction et de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Conseillers Municipaux Délégués désignés ci-après :

- **Monsieur Serge MEYER**
 - Actions en faveur du développement économique (artisanat, commerce)
 - Déploiement, en lien avec la Communauté de Communes du Val de Vienne, de la politique de revitalisation commerciale du cœur de Ville
- **Madame Amanda SABOURDY**
 - Environnement
 - Actions en faveur du développement durable
- **Monsieur Xavier ABBADIE**
 - Suivi des travaux (voirie, réseaux, bâtiments)
 - Gestion du patrimoine immobilier
 - Gestions des réseaux assainissement des eaux pluviales
 - Aménagements paysagers (réalisation)
- **Madame Catherine FEVRIER**
 - Suivi des Associations
 - Organisation des Ostensions 2023
- **Monsieur Guy MARISSAL**
 - Affaires culturelles et gestion des équipements publics à vocation culturelle (centre Jacques Prévert, école municipale de musique, bibliothèque ...)
 - Patrimoine
 - Politique de fleurissement, aménagements paysagers (conception) et amélioration du cadre de vie
 - Relations avec la paroisse

- **Madame Christiane GADAUD**
 - Animations, festivités
 - Accueil des nouveaux arrivants
- **Monsieur François VENEL**
 - Sports (gestion des équipements sportifs et suivi des manifestations sportives)

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 26 mai 2020.

Article 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, à Madame le Trésorier d'Aixe-sur-Vienne ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Délégués.

A Aixe-sur-Vienne, le 02 juin 2020

**Le Maire,
René ARNAUD**



Acte à classer**5-2020****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-02T15-41-30.00 (MI223381441)**Identifiant unique de l'acte :** 087-218700102-20200602-5-2020-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Délégation permanente de fonction et de signature**Date de décision :** 02/06/2020**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions**Acte :** [délégation fonction et signature](#)
[5-2020.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/06/20 à 15:41

Par [DELAGE Dominique](#)**Transmis**

Date 02/06/20 à 15:41

Par [DELAGE Dominique](#)**Accusé de réception**

Date 02/06/20 à 15:47

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°6/2020

Objet : Arrêté autorisant l'accès au Répertoire Electoral Unique et donnant délégation de signature.

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France pour les élections Européennes et Municipales,
Vu la loi organique 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des français établis hors de France,
Vu la loi organique n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19,
Considérant que pour le bon fonctionnement du service des élections, le Maire peut donner délégation de signature en application de l'article L 2122-19 notamment au Directeur Général des Services communaux et plus globalement aux responsables des services communaux pour recevoir et enregistrer les demandes d'inscription,
Considérant qu'il convient de limiter l'accès et le renseignement au Répertoire Electoral Unique et qu'il convient de désigner nominativement les agents en charge de ces missions dans la Commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Maire autorise l'accès au Répertoire Electoral Unique et donne délégation de signature pour enregistrer les demandes d'inscription sur la liste électorale de la Commune aux agents dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe FOSSE, Rédacteur Territorial Principal 1^{ère} classe,
- Madame Christelle BRUNET épouse MOUNET, Adjoint Administratif Territorial.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de ce jour.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2/2019.

Article 4 : Le Maire, La Directrice Générale des Services de la Commune d'AIXE SUR VIENNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne.

A Aixe-sur-Vienne, le 26/05/2020

Le Maire,
René ARNAUD



Acte à classer

6-2020

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-05-27T08-19-49.00 (MI223288439)

Identifiant unique de l'acte : 087-218700102-20200526-6-2020-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté autorisant l'accès au Répertoire Electoral Unifié
et donnant délégation de signature

Date de décision : 26/05/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : [délégation Répertoire Electoral.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/20 à 08:19

Par DELAGE Dominique

Transmis

Date 27/05/20 à 08:19

Par DELAGE Dominique

Accusé de réception

Date 27/05/20 à 08:28

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°7/2020

Objet : Arrêté donnant délégation de signature en matière d'Etat-civil

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article R 2122-10 modifié permettant au Maire de déléguer à un fonctionnaire tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article R 2122-8 modifié autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à déléguer sa signature à des fonctionnaires titulaires de la Commune pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation de signature,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le décret 98/180 du 17 mars 1998 portant application de la partie législative du Code du Service National, notamment l'article R 111-7,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser certains agents titulaires à disposer d'une délégation en matière d'état civil,

ARRÊTE :

Article 1 :

- Monsieur Philippe FOSSE, Rédacteur Territorial Principal 1^{ère} classe
 - Madame Dorothee FLANDRE épouse LEFFONDRE, Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe
 - Madame Christelle BRUNET épouse MOUNET, Adjoint Administratif Territorial
- sont délégués, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet d'exercer toutes les fonctions qui me sont dévolues en tant qu'Officier d'Etat Civil sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux mêmes personnes pour :

- Légaliser les signatures d'administrés dans les limites autorisées par les textes à l'exception des formalités relatives aux attestations d'accueil.
- Certifier conforme les documents dans les limites autorisées par les textes

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'AIXE SUR VIENNE est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Procureur de la République, à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne et à l'intéressé pour lui servir de titre.

A Aixe-sur-Vienne, le 26/05/2020

Le Maire,
René ARNAUD



Acte à classer

7-2020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-05-27T08-20-41.00 (MI223288441)

Identifiant unique de l'acte : 087-218700102-20200526-7-2020-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté donnant délégation de signature en matière d'état civil

Date de décision : 26/05/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : [délégation Etat Civil.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/05/20 à 08:20

Date 27/05/20 à 08:20

Date 27/05/20 à 08:28

Par DELAGE Dominique

Par DELAGE Dominique

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°8/2020

Objet : Délégation de signature et de fonctions

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu les articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire d'AIXE SUR VIENNE du 25 mai 2020,
Vu l'arrêté municipal P 2019-217 en date du 24 septembre 2019 portant détachement de Madame DELAGE Dominique sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de la Mairie d AIXE SUR VIENNE à compter du 1^{er} octobre 2019,
Considérant que dans un souci de bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame DELAGE Dominique, Directrice Générale des Services, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions... entrant dans le cadre de sa mission administrative et financière et plus particulièrement relevant de l'organisation des services de l'Etat Civil, gestion des personnels, des biens et finances de la Commune.

Article 2 :

La présente décision prendra effet à compter du 26 mai 2020.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE VIENNE, à Madame le Trésorier d'AIXE SUR VIENNE à Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire et à Madame DELAGE Dominique.

A Aixe-sur-Vienne, le 26/05/2020

Le Maire,
René ARNAUD



Acte à classer**8-2020**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-05-27T08-21-20.00 (MI223288442)**Identifiant unique de l'acte :** 087-218700102-20200526-8-2020-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Délégation de signature et de fonctions**Date de décision :** 26/05/2020**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature**Acte :** [délégation DGS.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/20 à 08:21

Par [DELAGE Dominique](#)**Transmis**

Date 27/05/20 à 08:21

Par [DELAGE Dominique](#)**Accusé de réception**

Date 27/05/20 à 08:28

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 9/2020

Objet : Régisseur de recettes Camping :

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu le décret N°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°23/2014 en date du 14 avril 2014 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté N° 18/2018 en date du 30 mai 2018 instituant une régie de recettes pour le camping municipal et l'arrêté N° 6/2019 en date du 30 avril 2019,
Vu l'avis du comptable assignataire en date du 05 juin 2020,

ARRÊTE :

Article premier :

Madame BOURNARIE Anne, née le 1^{er} octobre 1976 à TROYES (Aube), résidant 12 rue du Nourles 56170 Quiberon, est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes du camping municipal, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame BOURNARIE Anne sera remplacée par Madame LE GOFF Valérie, mandataire suppléant.

Article 3 :

Madame BOURNARIE est assujettie à un cautionnement de 460 €.

Article 4 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué ;

Article 5 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

Article 6 :

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs aux agents de contrôle qualifiés.

A Aix-sur-Vienne, le 08 juin 2020

P Le Maire,
René ARNAUD.



DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Dominique DELAGE

Le Régisseur titulaire,

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

Vu pour acceptation



Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 10/2020

Objet : Nomination des membres du Centre Communal d'Action sociale

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la famille et de l'aide sociale, notamment son article L.123-6,
Vu les décrets n°95-561 du 6 mai 1995 et 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret 95-562 relatifs aux Centre Communaux d'Action Sociale,
Vu les formalités de publicité prévues à l'article 11 du décret n°95-561,
Vu les candidats proposés par les Associations familiales, de personnes âgées et handicapées et associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/29 du 25 mai 2020 fixant le nombre des représentants au sein du C.C.A.S.,

ARRÊTE :

Article unique:

Les membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale d'Aixe sur Vienne sont désignés ainsi qu'il suit :

- **M. Wali NOURESTANI**
 - Union Départementale des Affaires Familiales
- **Mme Ginette BUISSON**
 - Fédération Nationale des Accidentés et des Travailleurs Handicapés
- **Mme Christine TREILLARD**
 - Club de Loisirs Aixois
- **M. Robert GAUTHIER**
 - Secours Populaire
- **Mme Raymonde BAUWIN RICHE**
 - Secours Catholique
- **Mme Christine BRULEY**
 - Association d'Insertion des Jardins de Cocagne

A Aixe-sur-Vienne, le 11/06/2020

Le Maire,

René ARNAUD.



Acte à classer

10-2020

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-11T08-05-25.00 (MI223547415)

Identifiant unique de l'acte : 087-218700102-20200611-10-2020-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Nomination des membres du CCAS

Date de décision : 11/06/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.2. Aide sociale

Acte : [nomination membres CCAS
10-2020.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/06/20 à 08:05

Par [DELAGE Dominique](#)

Transmis

Date 11/06/20 à 08:05

Par [DELAGE Dominique](#)

Accusé de réception

Date 11/06/20 à 08:14